

Résumé

Depuis quelques années, les Canadiens portent une attention accrue aux questions militaires souhaitant, entre autres, que l'on renforce la reddition de comptes en matière de défense nationale. Cet enjeu peut être cerné en considérant, d'une part, le rôle que joue le Parlement dans l'élaboration des politiques de défense nationale et, d'autre part, les processus administratifs et de développement des politiques au sein du ministère de la Défense nationale.

Certains observateurs estiment que la Chambre des communes devrait avoir le droit de décider du déploiement des Forces armées et que les comités parlementaires devraient jouer un plus grand rôle dans l'élaboration des politiques de défense et dans le processus de nomination des officiers supérieurs et des hauts fonctionnaires de la Défense. La polémique récente concernant les prisonniers afghans a d'ailleurs ravivé l'intérêt pour ces questions. Le débat sur le devoir de rendre des comptes au gouvernement en matière de défense, de son côté, a été alimenté par la publication de l'autobiographie du général Rick Hillier. Celui-ci considère que les fonctionnaires civils ont, au moyen « de processus et de procédures », compliqué et entravé la transformation des Forces armées canadiennes qu'il voulait accomplir ainsi que la poursuite de la mission militaire en Afghanistan. En effet, nombreux sont ceux à l'intérieur du Ministère qui pensent que des hauts fonctionnaires jouent un rôle trop important en s'assurant que les militaires rendent des comptes au ministre de la Défense nationale, au cabinet et au premier ministre.

Dans cette étude, Philippe Lagassé analyse l'obligation de rendre compte en matière de défense nationale canadienne et évalue les propositions de réforme à ce sujet. La première partie se penche sur les responsabilités du Parlement canadien ainsi que sur les propositions visant à renforcer les pouvoirs de la Chambre des communes et des comités parlementaires. Dans son analyse, l'auteur note que, quoique certains changements soient nécessaires afin d'améliorer la capacité des parlementaires d'obliger le gouvernement à rendre des comptes, les réformes doivent respecter les principes de gouvernement responsable et de divergence partisane. Les réformes qui diluent la compétence des ministres ainsi que le caractère antagoniste du système parlementaire affaibliront plutôt que renforceront la reddition de comptes.

Dans la deuxième partie, l'auteur examine les lignes de responsabilité en matière de défense au sein du gouvernement. Il démontre que le rôle que jouent les hauts fonctionnaires dans l'élaboration des politiques de défense et dans l'obligation des militaires de répondre de l'exécution de leurs tâches devant les autorités civiles est nécessaire et conforme à la législation. S'appuyant sur l'histoire des relations civilo-militaires au Canada, ainsi que sur les théories contemporaines à ce sujet, l'auteur explique pourquoi les structures actuelles d'administration de la défense, quoiqu'imparfaites, sont avantageuses et efficaces. Elles garantissent que le premier ministre et le ministre de la Défense nationale sont bien informés de leurs choix de politiques de défense et que les préférences du cabinet en la matière sont respectées par les militaires et les fonctionnaires concernés, peu importe que ceux-ci les appuient ou non.